

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 16
Ensemble : 46
Tous les mois : 3 fr. 50

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 JUIN

Chronique générale.

PROGRAMMES ET CANDIDATS.

Les fractions avancées de la députation saumuroise sont loin d'être d'accord avec les comités qui s'organisent dans tous les arrondissements, sur les principes, et encore moins sur les personnes.

Les socialistes, collectivistes et anti-opportunistes n'acceptent pas le programme Clémenceau-Pelletan, et en ont rédigé un, qui sera très-prochainement publié; cinquante-trois comités ont adhéré à ce manifeste, qui réclame, entre autres réformes, l'établissement d'un impôt sur le capital et sur le revenu. Il s'agit de savoir, si M. Clémenceau et ses amis acceptent ce programme, et si, d'autre part, en se séparant des cinquante-trois comités en question, ils ne compromettent pas leur situation électorale.

LE SECRET DU VOTE.

La Chambre a nommé jeudi dans ses bureaux la commission pour l'examen de la proposition de M. Corentin Guyho tendant à assurer le secret du vote (vote sous enveloppe).

La commission est en grande majorité favorable au principe de la proposition de loi.

M. Jules Roche a de nouveau essayé de démontrer aux banquettes que le budget était en équilibre. Malheureusement les chiffres ont une éloquence brutale et les banquettes elles-mêmes n'ont pas paru convaincues par les fantaisies arithmétiques de M. Roche.

Il est arrivé hier matin une dépêche du général de Courcy, relative à des envois de matériel et d'objets de campement.

L'hivernage s'annonce très-rigoureux dans le fleuve Rouge. L'état sanitaire des troupes laisse à désirer. Toutes les précautions sont prises pour éviter aux soldats des fatigues inutiles et organiser leurs campements dans les meilleures conditions.

On assure que le général Boulanger, commandant du corps d'occupation de Tunisie, va être rappelé en France, — où il sera pourvu d'un commandement important — dès qu'il aura terminé l'inspection du corps d'occupation.

Il serait remplacé à Tunis par le général Coiffé, actuellement commandant du corps de réserve du Tonkin, au camp du Pas-des-Lanciers.

Le Soir ayant contesté l'authenticité des lettres de l'amiral Courbet publiées par le Mémorial de la Loire, ce journal invite les incrédules à venir vérifier l'écriture et la signature de l'amiral, et publie en même temps un nouvelle lettre inédite.

LA SITUATION AU TONKIN

Le général de Courcy, dit le Matin, a trouvé le corps expéditionnaire dans le plus affreux désarroi.

Les troupes étaient agglomérées dans des cantonnements beaucoup trop resserrés et la maladie faisait rage là-dedans. Voici, du reste, la progression croissante des décès pendant les trois derniers mois: 84, 130, 168.

Nous venons d'évacuer de 2,500 à 2,800 malades, soit sur Saïgon, soit sur la France. Eh bien, nous en avons déjà, tant dans les hôpitaux que dans les infirmeries et ambulances, plus de 3,000 nouveaux.

Quant aux indispositions peu graves, mais qui entraînent pourtant l'exemption de service pour un temps plus ou moins long, nous n'en comptons pas moins de 3,700, ce qui, en regard aux nombreuses évacuations que nous venons de faire, donne réellement une proportion qui doit faire réfléchir.

UN AVEU A RETENIR.

Dans les observations que lui inspire le manifeste électoral des radicaux, la République française fait, au sujet de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, une déclaration qui mérite de ne pas passer inaperçue :

« Nous avons toujours considéré la séparation dont il s'agit comme un des buts où tend naturellement la République, où elle arrivera, on n'en peut douter, par le progrès des lumières et de l'esprit d'universelle tolérance. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir que la majorité républicaine, soit qu'elle ait eu à discuter les budgets annuels des cultes, soit qu'elle ait eu à préparer la nouvelle loi municipale, a marché très-franchement dans cette voie. »

Nous recommandons cette déclaration à ceux qui auraient pu prendre au sérieux certaines protestations de M. Ferry au sujet du maintien du Concordat. Cet aveu est à opposer à tous les candidats ferrystes ou gambettistes qui, pour ménager le tempérament de leurs électeurs, feindraient de repousser la thèse radicale de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Dans sa séance de jeudi, avons-nous dit, la Chambre, qui avait voté 20,000 francs pour les obsèques nationales de Victor Hugo, n'a voté que 10,000 fr. pour les obsèques nationales de l'amiral Courbet.

Il y a donc obsèques nationales et obsèques nationales. Le poète l'emporte sur le guerrier. Cedant arma lyrae. Ceux qui font et défendent l'honneur de la patrie, sont moins prisés que ceux qui flattent la foule!

20,000 francs pour Victor Hugo, qui meurt dans son lit, riche à millions.

La moitié seulement pour l'amiral Courbet, qui meurt loin de la France, sur son navire, victime du devoir patriotique et de l'austère discipline.

O égalité! O justice! O démocratique!

DIX-HUIT CONDAMNÉS A MORT.

Par suite d'arrêts rendus récemment par les cours d'assises, il y a présentement dans les prisons dix-huit condamnés à mort, qui attendent qu'il soit statué sur leur sort :

1° Gagnier, dit Gagny, l'assassin de la Gloire-Dieu, condamné à mort par la Cour d'assises de l'Aube;

2° Billou, condamné à mort par la Cour d'assises de l'Aube, pour l'assassinat d'un soldat;

3° Bonardi, condamné à mort par la Cour d'assises de l'Aube, pour l'assassinat d'un nommé Zéphyr Cognon, qu'il avait pris par erreur pour un de ses ennemis;

4° Heurtevent, condamné à mort par la Cour d'assises du Calvados, pour l'assassinat d'une vieille rentière de Saint-Aubin;

5° Montsalier, condamné à mort par la Cour d'assises du Calvados, pour le même crime;

6° Courtin, condamné à mort par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, pour avoir volé et assassiné sa tante;

7° Forgeaud, condamné deux fois à mort par la Cour d'assises de la Charente et, après cassation, par la Cour d'assises de la Gironde, pour assassinat de son oncle et de sa tante;

8° Vigny, soldat de la légion étrangère, condamné à mort par le Conseil de guerre d'Oran, pour avoir étranglé et pendu son camarade Bacou;

9° Hessel, soldat à la légion étrangère, condamné à mort par le Conseil de guerre d'Oran, pour le même crime;

10° Pel, l'horloger de Montreuil, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine pour l'assassinat d'Elise Bohemer;

11° Thomas, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, pour l'assassinat du brocanteur de la rue Madame;

12° Blum, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, pour le même crime;

13° Louis Pain, condamné à mort par la Cour d'assises du Pas-de-Calais, pour

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

X

MAITRE ANTOINE

(Suite)

M. Jules monta aussitôt à la chambre de Françoise. Il trouva les deux femmes à genoux, sanglotant et priant avec ferveur. L'énergie de la jeune fille était tombée sitôt après le départ du comte. Quant à M^{me} Jules, elle était anéantie. La pauvre femme était incapable de supporter tant d'émo-

— Tenez-vous prêtes pour demain soir, dit-il. Quant à moi, je vais faire un tour en forêt.

Puis, fermant la porte, il disparut et un calme profond régna dans la maison.

Françoise, alors, se leva. Elle semblait avoir pris une décision.

— Jamais, dit-elle, je ne suivrai ces ordres! — Ni moi, s'écria M^{me} Jules. Je suis lasse de souffrir, à la fin!

— Partons ensemble, reprit la jeune fille. Fuyons; nous traverserons la forêt, et nous irons demander secours au premier village que nous trouverons.

— Non, dit M^{me} Jules qui déjà, dans sa pensée, préparait la fuite. Je ne peux pas livrer mon mari; mais nous irons jusqu'à Chinoon, à pied, sans dire qui nous sommes, et là, nous attendrons les événements, nous prendrons nos renseignements, nous saurons si vraiment M. Jacobs est mort. En agissant autrement, nous risquerions d'être retrouvés et ramenés ici. Mieux vaut agir avec prudence. Je vais tout préparer, prendre un peu d'argent, et chercher des vêtements pour vous et pour moi.

— Oh! merci, ma bonne madame Jules! s'écria Françoise, en se jetant au cou de la pauvre femme. C'est vous qui me délivrerez et me sauvez. Que Dieu vous bénisse et vous récompense.

— Mais vous ne pouvez partir ainsi, reprit M^{me} Jules en contemplant Françoise. Il faudra prendre mes vêtements, et cacher ces longs cheveux dans une de mes coiffes. Autrement on nous arrêterait comme des aventurières, au premier village. Il faut que vous paraissiez être ma fille ou ma nièce.

— Très-bien, reprit joyeusement Françoise;

vous pensez à tout! Je m'habillerai comme vous le dites, et moi ne pourra me reconnaître. Quand partirez-vous?

— Demain soir; une heure ou deux avant l'arrivée de la voiture qui devait nous emmener. Je n'ai pas trop de temps pour tout préparer.

— Maintenant, madame Jules, mettons-nous à genoux et prions Dieu de nous guider.

Les deux femmes se mirent à genoux devant un crucifix.

— O mon Dieu, murmura Françoise de la Roche-Yon, secourez-nous, inspirez-nous dans ces cruelles circonstances, et si vraiment j'ai une mère qui m'attend et qui me cherche, dirigez-moi vers elle et mettez un terme à ces épreuves.

Depuis longtemps le soleil était couché à l'horizon, la nuit s'était faite sur la forêt, le silence le plus profond régnait au loin, et les deux femmes priaient encore le Dieu qui console et qui soutient nos espérances.

XI

COUP MANQUÉ

— Soumés-nous loin encore de ce restaurant des Quatre-Chemins? demandait le brigadier Griffard à maître Antoine, qui marchait près de lui dans la forêt de Fontevault.

— Encore une lieue environ, répondit l'ex-notaire d'Orléans.

— Nos hommes seront fatigués de cette longue route à travers bois, mais si le coup réussit, nous serons vite reposés.

— C'est comme à la guerre, brigadier: après la victoire on oublie ses blessures.

— Voici la clairière du Trou-du-Diable. C'est ici qu'est le rendez-vous général. J'espère que nous ne serons pas les derniers.

Le brigadier Griffard était un vieux soldat, blessé à la guerre de Crimée, ancien sous-officier au 30^e de ligne, entré dans la gendarmerie vers 1877 et promptement nommé brigadier. Tous ses chefs l'estimaient et l'aimaient. Sa finesse, son agilité, son adresse étaient proverbiales dans tout le Saumurois. Les braconniers le redoutaient. Quand on savait que le père Griffard, comme on l'appelait, faisait ses tournées dans la région, on cessait immédiatement de fureter et de tendre des collets. C'était toujours au brigadier Griffard, en dépit de ses cheveux blancs et de sa moustache grise, que l'on confiait les plus difficiles opérations, telles que découvrir un assassin, arrêter un voleur, surprendre les secrets des braconniers; et nul ne pouvait réussir où Griffard avait échoué.

Le procureur impérial de Saumur avait donc eu une excellente pensée lorsqu'il avait fait appeler le brigadier, et lui avait confié la mission de cerner le restaurant des Quatre-Chemins, d'arrêter Jules

l'assassinat d'une vieille femme de Saint-Folquin;

14° Octave Pain, condamné à mort par la Cour d'assises du Pas-de-Calais, pour le même crime;

15° Mathieu, condamné à mort par la Cour d'assises du Nord, pour l'assassinat d'un brocanteur de Roubaix;

16° Decuyer, l'un des étranqueurs de Lille, condamné à mort par la Cour d'assises du Nord;

17° Mayer, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, pour l'assassinat du menuisier de la rue d'Angoulême;

18° Gaspard, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, pour le même crime.

LETTERES DE L'AMIRAL COURBET.

Voici encore deux lettres de l'amiral Courbet publiées par l'Union du Languedoc :

« Bayard, 22 août 1883.

» Les journaux vous auront appris les exploits de la division navale du Tonkin aux environs de la Rivière d'Hué, pour mieux dire à l'entrée de cette rivière.

» L'affaire a été brillante et ne peut pas manquer d'avoir une grande influence sur nos intérêts au Tonkin. Tout s'est bien passé. Entente parfaite entre l'amiral et ses compagnons d'armes; il y en a même, avec le temps, sur lequel la saison ne permettait guère de compter et qui nous a favorisés au dernier moment. Vous avez lu le télégramme officiel par lequel j'ai rendu compte au ministère de mon opération; il contient l'essentiel, ne me demandez pas plus de détails. MA SANTÉ EST EXCELLENTE malgré d'énormes chaleurs et de grandes fatigues. Tout ce qui me seconde, état-major, équipages, troupes, est dans les meilleures dispositions. Je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas avoir la direction de toutes les opérations; celles qui s'exécutent au Tonkin même, dans le Delta, ne me regardent point. Avec le commandement de toutes les forces, sans exception, je ferais encore, je crois, meilleure besogne. »

« Bayard, 20 octobre 1883.

» Mon cher ami,

» J'ai reçu votre lettre affectueuse du 27 août. Les nouvelles des exploits de la division navale du Tonkin parvenues à Paris le 25 n'avaient point encore pénétré dans votre château. Depuis vous avez appris par les journaux que nous avons bombardé les forts de Thuan-An et qu'à la suite de la prise de ces forts, le traité de Hué a été immédiatement conclu. Nous nous sommes raccommodés avec l'Annam, mais du même coup nous nous sommes brouillés avec la Chine, et c'est de ce côté désormais que nous viennent toutes nos difficultés au Tonkin. Elles sont grandes, mais on en sortirait vite si on le voulait fermement. Avec les seules forces qui sont sous mes ordres et celles de l'amiral Meyer qui est proche, nous aurions brûlé en quelques jours tous les forts du céleste empire et ruiné sa

marine. Pour agir ainsi il nous manque, malheureusement, un gouvernement fort, une Chambre un peu plus belliqueuse, des alliances non pour nous aider, mais pour ne point être entravés, un peu de sécurité du côté de l'Allemagne.

» Vous voyez qu'il nous manque beaucoup de choses. En attendant qu'on les ait trouvées, je vais prendre, le 25, le commandement des forces de terre et de mer. Ce sera une lourde charge, une charge bien aggravée pendant les trois derniers mois.

» Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne m'y déroberai point et j'espère bien en finir quand même à l'honneur de nos armes! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 juin.

La spéculation achète sur le marché du comptant ce qu'elle revend sur le marché à terme. Cela lui est d'autant plus facile que cinq jours seulement nous séparent de la liquidation.

Les Consolidés sont plus fermes.

Mais Paris ne cherche plus ses combinaisons sur les places étrangères. La combinaison Sarter (l'arbitrage à outrance du 4 1/2 contre le 3 0/0) a été annoncée avec trop de fracas, elle a faussé les cours et manqué son effet. Le 3 0/0 est à 81.30, le 4 1/2 à 110.07 1/2.

L'action du Crédit Foncier est à 1,360. Un coupon sera détaché le 1^{er} juillet.

Les obligations du Crédit Foncier constituent pour la petite épargne le placement par excellence. Une complète sécurité, un bon intérêt, la chance des lots et de longs délais pour payer le prix du titre, tout indique ces obligations au choix de ceux qui travaillent et économisent.

La Société Générale à 467.50 a des tendances marquées à la hausse.

L'obligation Est-Algérien a des demandes très-vivies, et on est en droit de dire que ce titre n'est pas à son prix.

Le Rio-Tinto est sans changement. La Banque d'Escompte cote 460.

La Rente italienne 5 0/0 se tient ferme à 97.40.

Le Suez baisse à 2,453.75. C'est folie que de suivre la spéculation qui cherche à le porter à des cours qui ne laissent aux acheteurs qu'un revenu insuffisant, d'autant plus que la question du Suez n'a pas été réglée par la commission internationale. Tout est à refaire.

Le Nord est à 1,665, l'Orléans à 1,342.50, le Lyon à 1,247.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 28 juin, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme.

1. Marche des Drapeaux..... SELLENICK.
2. Air varié pour saxophone, baryton et piston..... GOICHON.
3. Grand air d'Attila, solo de basse..... VERDI.
4. Salmigondis, pot-pourri-fantaisie..... BLÉGER.
5. Bamboula, polka des nègres... GRAULT.

Les jeunes gens qui désirent suivre un cours de solfège, sont priés de se faire ins-

crire au siège de la société l'Harmonie Saumuroise.

Ce cours commencera le jeudi 2 juillet prochain, à 8 heures du soir.

Le Chef de musique,

GOUBEAULT.

La Foire. — La foire d'été a commencé à Saumur mercredi et durera vingt jours, c'est-à-dire jusqu'au 4 juillet. On y remarque notamment un établissement de bateaux tournant à l'aide d'une machine à vapeur et éclairés à la lumière électrique.

AVIS A MM. LES GENDARMES.

Le général Campenon prépare une circulaire visant l'attitude absolument neutre de la gendarmerie, dès l'ouverture de la période électorale.

Diab! Est-ce que M. le général Campenon craindrait de la part de ces derniers une propagande anti-républicaine? C'est grave!

APPEL DES ENGAGÉS D'UN AN.

Les dates des opérations du prochain appel des engagés conditionnels d'un an, ont été définitivement arrêtées ainsi qu'il suit :

4^{er} juillet au 14 août. — Dépôt des demandes à la préfecture.

17 août. — Examen écrit à huit heures du matin.

18 août. — Envoi des états nominatifs des demandes d'admission par les préfets au ministre de la guerre.

27 août. — Envoi au ministre du classement des candidats d'après l'épreuve écrite.

10 septembre. — Commencement des examens oraux.

10 octobre. — Envoi au ministre du classement des candidats d'après l'épreuve orale.

LE NOYÉ DE TURQUANT. — C'est par erreur que le cadavre trouvé dans la Loire par le domestique de M. Cristal avait été pris pour celui du sieur Dublineau (Émile), ancien garçon boucher, chez M. Gaumont, à Tours.

Dublineau est vivant et n'a nulle envie de se suicider.

Il est aujourd'hui employé chez M. Gauthier, boucher, à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire).

La coïncidence de son départ de chez M. Gaumont avec l'époque à laquelle on faisait remonter la mort du noyé, et certaines ressemblances entre le signalement du noyé et celui de Dublineau, avaient fait commettre l'erreur qu nous venons de signaler.

TRÉMONT. — Le Journal officiel publie un décret, en date du 24 juin, qui dissout le Conseil municipal de la commune de Trémont, canton de Vihiers.

Le considérant du décret dit que le maire et l'adjoint de la commune de Trémont (Maine-et-Loire), ayant donné leur démission, aucun des membres du Conseil muni-

cipal ne consent à se charger de l'intérieur de la mairie.

GENNES.

Un décret du 9 juin, qui vient d'être notifié à qui de droit, a créé un poste d'adjoint spécial dans la section de Milly, commune de Gennes.

Le conseil municipal sera convoqué prochainement pour nommer le titulaire de ce nouveau poste.

PÈLERINAGE DU SACRÉ-CŒUR

Le mardi 30 juin.

Avis. — On peut être assuré de trouver place dans les wagons réservés aux pèlerins, pourvu qu'on écrive au plus tard le dimanche ou le lundi matin à M. l'abbé Nombalais, vicaire à Nantilly, Saumur.

TRAIN DE PLAISIR.

A l'occasion de la fête Nationale du 14 juillet, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Trélazé le vendredi 40 juillet à 7 h. 41 mat.

De Preully	—	7	35
De Port-de-Piles	—	9	45
De Verneuil-Saint-Germain	—	8	45
De Châteaurenault	—	12	24 soir
De Plessis-Pellouailles	—	6	29 mat.
D'Arnage	—	7	20
De la Chapelle-Duchêne	—	6	05
De La Flèche	—	7	05
D'Aubigné	—	8	44
De Château-du-Loir	—	8	37
De Chenonceaux	—	10	06
De Mur-de-Sologne	—	12	25 soir
De Tours	—	4	40

et des stations intermédiaires jusqu'à Mer inclusivement.

Les prix sont ainsi fixés : 2^e classe, 10 fr.; 3^e classe, 13 fr. 60 par place, aller et retour compris.

Au retour, le départ de Paris aura lieu lundi 20 juillet, à 40 h. 05 du soir.

FÊTE AU CHATEAU DU PETIT-THOUARS.

On nous écrit de Chinon :

« Grand bal, samedi 20 juin, au Petit-Thouars. — Le vicomte et la vicomtesse de Petit-Thouars recevaient l'élite de la société du Chinonnais et du Saumurois. — Beaucoup de monde avait répondu à leur aimable invitation : aussi la fête a-t-elle été splendide et réussie en tous points; d'autant mieux que, selon son habitude, M^{me} la vicomtesse du Petit-Thouars a fait les honneurs de son salon avec la grâce et l'amabilité qui la caractérisent. — On a beaucoup dansé. »

« Parmi les personnes présentes, — parmi les dames, veux-je dire, car les messieurs seront laissés dans l'ombre, — nous en citerons que quelques noms. D'abord la vicomtesse du Petit-Thouars, si gracieuse et

et sa femme et de délivrer M^{lle} Françoise de la Roche-Yon.

C'est à M^{me} d'Elvoy qu'on devait cette importante révélation.

L'ex-notaire, en effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, n'avait pas trouvé de meilleur moyen pour sauver sa tête et sa liberté que de dénoncer le comte d'Iron et ses complices et de révéler à la châtelaine des Ormes le lieu où se trouvait la jeune fille disparue.

M^{me} d'Elvoy avait gardé ce secret pour elle seule et pour le procureur. Elle avait craint, en parlant trop tôt à son amie, de lui donner des espérances prématurées, et de lui porter ainsi un coup fatal dans le cas où les recherches n'aboutiraient pas. Elle n'avait pas voulu davantage mettre son fils dans la confidence; elle redoutait son ardeur et son impétuosité. D'ailleurs, maître Antoine préférait, jusqu'à nouvel ordre, qu'elle fut seule à diriger les recherches. Le misérable tremblait à la pensée que le comte, prévenu de sa fourberie, pouvait le rencontrer et le taer. Il n'avait aucun doute sur les sentiments du châtelain des Rochers à son égard.

Dans ces circonstances si délicates, M^{me} d'Elvoy prit le meilleur parti. Elle fit atteler au point du jour et se rendit chez le procureur avec lequel elle eut un entretien secret. La joie de M. Glason fut très-vive. Il entrevoyait enfin le moyen de se laver

du reproche qui lui avait été plusieurs fois adressé par ses supérieurs hiérarchiques, de n'avoir pas encore trouvé les auteurs du crime du 5 mai.

Le procureur manda aussitôt maître Antoine et lui fit réitérer ses déclarations; puis il donna ordre au brigadier Griffard de prendre six gendarmes choisis parmi les plus sûrs, et de se diriger, par divers chemins, vers le centre de la forêt. Maître Antoine fut confié spécialement au brigadier, avec défense absolue de s'écarter, et mission de guider la petite troupe vers le restaurant des Quatre-Chemins.

— Si vous nous avez trompé, dit le procureur à maître Antoine, je vous ferai arrêter immédiatement comme l'un des auteurs principaux du crime. Vous me comprenez bien ?

— Je vous comprends parfaitement, monsieur le procureur, et mon intérêt vous répond de ma fidélité.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, dans le récit qu'il avait fait du drame du Marché-Noir et des projets du comte d'Iron, le coquin s'était blanchi autant qu'il avait pu, et avait cherché à se donner le rôle d'un honnête homme trompé par un misérable et d'un ami désireux de sauver M^{lle} de la Roche-Yon.

Mais ses explications avaient paru suspectes à M. Glason et M^{me} d'Elvoy.

Celle-ci fit part de ses soupçons au procureur.

— Peu nous importe, madame, répondit celui-ci; servons-nous d'abord de ce fripon; il s'expliquera plus tard avec ses complices, en Cour d'assises. Il me paraît évident, dans tous les cas, que le vrai chef de tous ces complots est le comte d'Iron, actuellement en fuite, et je regrette d'avoir été un instant abusé par lui; mais je le retrouverai ce soir, si maître Antoine dit vrai, et nous nous expliquerons... en lieu sûr.

L'essentiel était de ne pas éveiller les soupçons. C'est pourquoi M^{me} d'Elvoy retourna tranquillement à son château. Son fils et M^{me} de la Roche-Yon l'interrogèrent au sujet de son entrevue singulière avec maître Antoine et de la démarche qu'elle avait faite au Parquet; mais elle répondit avec assurance qu'il s'agissait uniquement d'affaires personnelles et garda son secret. La soir, cependant, leur étonnement redoubla, quand, vers sept heures, M^{me} d'Elvoy donna ordre de tenir la calèche prête pour toute éventualité et de préparer un appartement au premier étage.

— Ma bonne mère, lui dit Georges, vous avez un secret pour votre fils ?

— Si cela est, mon cher enfant, répondit M^{me} d'Elvoy en souriant et en embrassant Georges, ne cherchez pas à me l'arracher.

Georges comprit et s'éloigna dans le parc. La pensée de Françoise ne quittait plus son esprit. Le charme et la dignité de M^{me} de la Roche-Yon

avaient fait sur lui une vive impression et il pressentait Dieu du plus profond de son cœur de rendre justice à cette mère si éprouvée l'enfant qu'elle avait perdu.

La mort de M. Jacobs, avait été aussi pour les habitants du château un grand sujet d'émotion. Le pauvre homme s'était éteint paisiblement, concilié avec Dieu, ayant retrouvé toute sa santé et après avoir obtenu le pardon de la marquisse dont la bonté ne s'était pas démentie un instant.

Ses derniers mots avaient été pour elle. — Je suis heureux de mourir, madame la marquisse, avait-il dit, parce que je serai peut-être près de Dieu pour demander la délivrance de votre fille.

Ce jour-là la pharmacie avait été fermée pour ne plus se rouvrir. Depuis lors, la vieille marquisse gardait la maison et venait de temps à autre jusqu'aux Ormes. Le 26 août, au matin, M^{me} d'Elvoy l'avait retenue pour toute la journée.

Quant à Julien, il avait conduit son cheval au cimetière, vendu les dernières dragées à ses confrères, déposé l'argent au parquet, et retiré dans une petite maison des faubourgs.

(A suivre.)

Ch. SAINT-MARTIN.

élégante dans sa toilette rose pâle; la mar-
quise de Grouchy, charmante dans sa toi-
lette bleu ciel; M^{lle} Lambrecht, sœurs de
M^{lle} du Petit-Thouars, en robes blanches,
même coiffure d'épis d'or, et toutes deux ra-
mées; M^{lle} de Mac-Mahon, fille du Ma-
rquis; M^{lle} de Marcé; la vicomtesse de
Pierres; M^{lle} de Marcé; la vicomtesse de
Raymond de Fontenailles, une nouvelle ha-
bitante de nos contrées, en toilette de demi-
baillon; M^{lle} Baillou de la Brosse; la comtesse
d'Oron; la comtesse d'Isle de Beauchêne,
et une foule d'autres noms aristocratiques
que nous ne pouvons citer faute de place.
Un bon point à l'armée française, et
surtout à M. Jean de Cognac, du 2^e chas-
sars pareil, bien secondé il est vrai par
la vicomtesse du Petit-Thouars.
Quant aux officiers de l'Ecole de Sau-
mur, ils ont su se montrer aussi empressés
auprès des dames, que s'ils eussent été au
feu pour la première fois. — La bravoure et
la galanterie sont sœurs ou tout au moins
cousines, et les officiers de notre armée pos-
sèdent l'une et l'autre.
Un magnifique souper servi à quatre
heures du matin a dignement couronné la
fête; et l'on peut dire, sans crainte d'être dé-
menti, que tous ceux qui y ont assisté n'ou-
blent jamais l'aimable accueil qui leur a
été fait par la vicomtesse du Petit-Thouars,
ni la manière dont ils ont été reçus par le
vicomte du Petit-Thouars, l'homme de la
plus exquise politesse, l'un des plus parfaits
gentilshommes de notre pays. » XXX.

ANGERS.

Fanfare du marquis de Foucault. — Demain
dimanche 28 juin, à 4 heures 1/2 précise,
grande Matinée musicale populaire au bé-
néfice de l'Ecole gratuite de musique (2^e
année), fête donnée à l'occasion de la distri-
bution des prix aux élèves, avec le bienveil-
lant concours de M. V. Goichon, piston
soliste, la fanfare du marquis de Foucault
et les Elèves.
M. Goichon exécutera deux morceaux
d'Arban: *Don Pasquale* (Donizetti), solo de
piston avec variations, et *Marlborough*, an-
dante, thème et variations pour piston.

Les cours de l'Ecole gratuite ouvriront le
1^{er} octobre. Il est fourni gratuitement aux
Elèves tout ce qui est nécessaire à leur ins-
truction musicale.

FESTIVAL A CHALONNES.

On nous écrit de Chalonnes que la fête de
demain dimanche se prépare très-bien et
que le festival sera des plus brillants. Dans
la soirée, il y aura concert, illuminations,
fête de nuit sur la Loire, feux d'artifice,
etc., etc.

Nous apprenons que la *Ruche*, société
chorale d'Angers, et la fanfare de Murs, font
partie des sociétés qui prendront part de-
main au festival de Chalonnes.

CHOLET.

Dans la journée du 21 juin, on a trouvé
noyé dans l'étang du Grand-Bois-Régner un
jeune soldat du 77^e de ligne, en garnison
à Cholet.

Ce militaire, appelé René Delahaye, était
d'une nature douce et paisible, vivant un
peu seul. Ce jour-là, il était allé se promener
du côté de l'étang dont il est question. On
suppose qu'il s'est endormi sur le bord et
qu'il est ainsi tombé accidentellement dans
l'eau.

LOUDUN.

Ce soir samedi 27 juin, les artistes du
théâtre de Poitiers donneront à Loudun
une représentation composée ainsi qu'il
suit:

Le *Genre de M. Poirier*, comédie en 4
actes, d'Émile Augier;
Fais ce que dois, épisode patriotique, de F.
Coppée;
Le *Tambour du village*, scène comique.

NOUVEAU SUCCÈS.

Nouveau succès pour le parti conserva-
teur en Vendée!
M. de Guerry de Beauregard a été élu,
dimanche dernier, conseiller d'arrondisse-
ment pour le canton de Saint-Fulgent, à
300 voix de majorité, contre un candidat
républicain vivement soutenu par le maire
du chef-lieu et par la préfecture.

Les républicains peuvent se considérer
comme battus d'avance dans le département
de la Vendée, dont ils ont irrité les popu-
lations plus que partout ailleurs.

LES POURSUITES CONTRE LE CURÉ DE PIOUSSAIS (DEUX-SÈVRES).

Il est prématuré, du moins quant à pré-
sent, dit la *Petite France*, d'annoncer que le
curé de Pioussais passera devant le tribunal
correctionnel de Melle dans le courant du
mois d'août prochain.

De nombreuses personnes ont été enten-
dus, et jusqu'à présent les juges instruc-
teurs n'ont absolument rien relevé contre ce
curé, poursuivi, comme on le sait, pour
exercice illégal de la médecine.

On nous rapporte à ce sujet la bonne
anecdote suivante:

Un habitant de Pioussais est interrogé.
— Vous avez été consulter M. le curé de
Pioussais? lui dit le juge.
— Oui, Monsieur.
— Vous a-t-il rendu des services?
— Oui, Monsieur.
— Souvent?
— Trois ou quatre fois.
— Lui avez-vous donné quelque chose
pour le récompenser?
— Oui, Monsieur.
— Quoi?
— Quelques prises de tabac; je ne sau-
rais au juste vous en dire le nombre....

Les renseignements particuliers que nous
venons de recevoir sur cette affaire nous
permettent de dire qu'en l'absence de preu-
ves à charge, le parquet serait partisan d'une
ordonnance de non-lieu.

On lit dans le Figaro:

« Une imposante cérémonie aura lieu le
28 juillet prochain à Châteauneuf (Ille-et-
Vilaine), dans la propriété du général de
Charette.

« Ce jour-là, en l'honneur du vingt-cin-
quième anniversaire de la formation du ré-
giment des zouaves pontificaux, le général
a convoqué chez lui tous ses anciens frères
d'armes de Rome et de la campagne de
France.

« Le nonce du pape a promis d'assister à
cette réunion, où seront évoqués de si glo-
rieux souvenirs. »

SAINT-MALO.

Un grand Concours d'orphéons, de mu-
siques d'harmonie et de fanfares, organisé
par la municipalité, aura lieu à Saint-Malo
les dimanche 5 et lundi 6 juillet prochain.

Des jurys seront présidés par M. G.
Lefèvre, directeur de l'école Niedermeyer,
de Paris.

INCENDIE A PONTLIEUE.

Hier soir, à Pontlieue, près Le Mans, un
incendie a détruit trois maisons. Plusieurs
familles se trouvent sans abri.

PREDICTIONS DE NICK.

Voici quelle sera, d'après Nick, la phy-
sionomie du mois de juillet:

Les points astronomiques se reprodui-
sant à peu près dans le même ordre que pré-
cédemment, la première et la troisième di-
zaine de juillet seront généralement belles et
chaudes sur la France et sur les pays voi-
sins, principalement sur la zone méridio-
nale, sauf quelques coups de vent, grains,
ondées ou orages épars: 1^{er} vers les 4 (??),
6, 9; 2^e vers les 24 (??), 27, 31 (??). Profiter
de ces dizaines pour opérer la moisson.
Avis aux agriculteurs.

La seconde dizaine présentera un temps
plus accidenté, particulièrement sur les zo-
nes du Centre et du Nord; elle sera marquée
par de violents orages, avec grêle probable,
fortes ondées et crues locales à la suite: 1^{er}
vers les 10 (??), 12, 14; 2^e vers les 17 (??),
19. Gare les sinistres!

Le défaut d'humidité est à redouter là où
les mouvements orageux ne sévront pas,
notamment sur le Midi. Il en sera de même
en août et une partie de septembre. Avis aux
intéressés, notamment aux planteurs de
tabacs.

Le nombre de points d'interrogation in-
dique l'importance probable des perturba-
tions.

Celles-ci retarderont de un à trois jours,
suivant la latitude ou la longitude des loca-
lités. Les dates mentionnées par nous s'ap-
pliquent au littoral de la Manche.

Théâtre de Saumur.

La représentation donnée mardi dernier
par M. Dupuis a été l'une des plus intéres-
santes et des plus gaies que nous ayons eues
depuis longtemps à Saumur.

L'excellent comique des Variétés qui ve-
nait d'obtenir dans plusieurs villes de la ré-
gion les succès les plus flatteurs, a reçu éga-
lement ici le meilleur accueil.

Rarement une représentation d'été avait
réuni dans notre salle de spectacle un aussi
grand nombre de spectateurs.

Cet empiètement, en dépit de la chaleur,
était bien justifié: le nom de Dupuis, l'ini-
mitable acteur qui jouit, même à l'étranger,
d'une si grande réputation, celui de M^{lle}
Marie Chalont, l'aimable et gracieuse actrice
que ses compatriotes applaudissent toujours
avec plaisir, eussent suffi pour attirer le pu-
blic saumurois, si la troupe n'eût été com-
posée d'artistes de talent appartenant aux
Variétés — la plupart avantageusement con-
nus sur notre scène — et si le programme
du spectacle n'eût offert un attrait tout par-
ticulier.

La soirée a commencé par la charmante
comédie d'Albert Millaud, *Chalet à vendre*,
dans laquelle MM. Ed. Georges et Dumesnil,
remplissent les rôles qu'ils ont créés sur leur
scène parisienne, se sont montrés comé-
diens pleins de verve et de naturel. M. Baret,
M^{lle} Falsonn-Meyer et Dutailis ont égale-
ment bien joué. Tous ont été applaudis et
rappelés avec enthousiasme. Interprété de
cette façon, *Chalet à vendre* est un des plus
joyeux levers de rideau que l'on puisse
voir.

C'était là un heureux prélude aux ouvra-
ges qui allaient suivre. En effet, la pièce en
trois actes de Th. Barrière et L. Thiboust,
les *Infortunes de Jubinet*, a été un vrai succès.
Le héros de la pièce était naturellement M.
Dupuis (Jubinet). Comme dans toutes ses
créations, l'excellent comique a été parfait.
M. Ed. Georges, M^{lle} Chalont et les autres
artistes de la troupe l'ont supérieurement
secondé. Aussi que de rires et d'applaudis-
sements ont accompagné toute la pièce!

Les intermèdes qui venaient ensuite nous
ont fait apprécier tout à tour, comme chan-
teuses, M^{lle} Esquirol, Marie Chalont, Fal-
sonn-Meyer (charmant trio!); puis M. Baret
a joué et chanté une de ses créations pari-
siennes, *Quel succès!* grande scène musico-
tragico-comique, qui a montré toutes les
ressources du talent multiple de cet acteur.
C'est bien de l'interprétation du morceau que
l'on peut dire aussi: *Quel succès!*

Dans le *Jeu de l'Amour et du Hussard*, de J.
Moinaux et H. Bocage, qui terminait la re-
présentation, M. Dupuis s'est taillé un de
ces rôles de militaires dans lesquels il excelle.
On n'est pas plus désopilant qu'il ne l'a été
sous le costume de Léchaudé; comme ten-
sue, comme langage, comme naïveté, ce
type de troupière était des mieux réussis. M.
Dupuis a obtenu cette fois encore un très-
grand succès. Les artistes du théâtre des Va-
riétés, M^{lle} Marie Chalont, Moriani, Dutailis,
Esquirol, Falsonn-Meyer, MM. Ed. Geor-
ges, Chambéry, Dumesnil et Baret, se sont
montrés étourdissants de verve et de gaieté
communicative. A vrai dire, la pièce n'a été
d'un bout à l'autre qu'un éclat de rire inin-
terrompu.

Avec les représentations de *Denise*, de
Clara Soleil, de Talbot, celle de Dupuis
prendra rang au nombre des meilleures don-
nées cette année par les tournées parisien-
nes.

On dit que la troupe de M. Dupuis, après
avoir joué à Tours mercredi soir, est rentrée
à Paris le lendemain. Il a fallu capituler
devant la chaleur.

La maison Moitrier, de Metz, recom-
mande à sa nombreuse clientèle ses excel-
lents *Civets de Lièvre* qu'elle a mis en dépôt
à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-
Jean, à Saumur, où ils sont vendus aux prix
réduits de 2 fr. 25 et 4 fr. la boîte. Cet
article tout préparé n'a besoin que d'être
réchauffé à l'eau bouillante, 20 minutes
avant de servir.

Faits divers.

L'*Echo Saumurois* a reproduit le compte
rendu de cette grotesque séance du Conseil
municipal de Paris, dans laquelle le ci-
toyen Mesureur a demandé que tous les

noms de saints fussent proscrits des rues de
Paris.

A ce propos, un rédacteur du *Figaro*
écrit:

« Saint-onge et ceint-ure sont la synth-
èse du débat sin-gulier que le sym-pathi-
que syn-dic Mesureur a engagé tout sim-
plement pour se sin-gulariser par quelque
sin-gerie bruyante, en supprimant à
coups de sym-bale laïque les sym-boles
religieux. »

Cette boutade humoristique rappelle l'a-
necdote si connue du comte de Saint-Cyr qui,
sous la Terreur, se trouvait n'avoir plus de
nom, les comtes, les de, les saints et les sires
ayant été supprimés.

Aussi, après sa comparution devant le tri-
bunal révolutionnaire qui lui avait rogné
successivement toutes les syllabes de son
nom, le comte ne put-il s'empêcher de mur-
murer: « C'est gulier. »

— Comment, c'est gulier? s'écria le pré-
sident du tribunal. Qu'entendez-vous par là,
citoyen?

— Dame, répliqua le comte, puisque
vous avez supprimé les saints, je ne puis
pas dire: c'est singulier. Alors je dis: C'est
gulier.

Le prix d'une consultation:

M^e X***, avocat dans une ville de l'Ouest
(ne croyez pas surtout que ce soit à Angers),
prend dix francs pour une consultation.

C'est un peu cher, mais enfin il a le droit
d'établir le tarif qu'il lui plaît et personne
n'est obligé d'aller le consulter.

Or, il y a un mois, un négociant se pré-
sente à son cabinet, pour demander un ren-
seignement.

Ledit négociant était accompagné de sa
femme et de sa belle-sœur. Il prie M^e X***
de les laisser entrer avec lui, ce que l'avocat
lui accorde très-gracieusement.

L'entrevue terminée (elle avait duré au
plus dix minutes), le client demande à son
conseil combien il lui doit.

— C'est trente francs.
— Trente francs! Je croyais, cher maître,
que le prix de vos consultations était
fixé à dix francs?

— C'est vrai...
— ???
— Mais vous avez fait entrer avec vous
ces dames qui ont profité comme vous de la
leçon de droit que je vous ai donnée. Ci:
trente francs.
Authentique.

ENCORE!

Nous reproduisons la lettre suivante dans son
intégrité:

Monsieur Baric, pharmacien à Gouvieux (Oise).
Je vous prie de m'adresser un flacon de 8 fr. de
votre bonne *Lotion du Dr Saïdi*. J'en ai déjà usé 3
flacons de 3 fr. Elle est exquise, et a fait de l'effet
sur ma tête. Plus de pellicules, plus de déman-
geaisons et c'est très-vrai que mes cheveux re-
poussent sur ma tête qui était déplumée. Agréez,
M., mes respectueux remerciements, DURZEL, pho-
tographe à Courtoimer (Orne). Rappelons que le
dépôt de ce précieux produit est à Saumur, chez
M. Pichard-Roseau, parfumeur, 47, rue Natio-
nale.



45 ANS DE SUCCÈS
32 Récompenses dont 12 Médailles d'or
ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires
ET LE SEUL VÉRITABLE

Contre les Indigestions, Etourdisse-
ments, Maux d'estomac, de cœur, de
nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise.
Excellent aussi pour la toilette et les dents.
Préservatif Souverain contre les Épidémies

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, par-
fumeries, épicerie fines. — Se méfier des
imitations, et, pour éviter toute confusion,
exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS,
dont la signature doit se trouver sur l'étiquette
du flacon.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

Séparation de corps et de biens

D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le 9 mai 1885, enregistré, Il appert que : M^{me} Hortense-Adélaïde-Elisa Peltier, cuisinière, épouse de M. Henry Gasnault, cocher, valet de chambre, domiciliés ensemble de droit à Saumur, Grand Rue, n° 1, ladite dame demeurant chez le sieur Peltier, son père, à Montreuil-Bellay. Ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11. A obtenu à son profit sa séparation de corps et de biens, contre ledit sieur Henry Gasnault, son mari, domicilié de droit à Saumur, demeurant à Saint-Germain-en-Laye. Pour extrait conforme, Saumur, le 26 juin 1885. F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE Avec jouissance de suite En 2 lots, au gré des amateurs

La Propriété DES TOURELLES

Sise à la Croix-Cassée, commune de Villebriant, à deux kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (517)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE Vaste Maison

A Bagnoux, rue des Pauvres, Appartenant à M^{me} Renard-Mongars. S'adresser à la propriétaire, M^{me} RENARD, à Saint-Florent, et à M^e BRAC, notaire. (446)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A AFFERMER Un hectare 66 ares DE TERRE

A la Montée de Bournan, sur le bord de la route. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT, En totalité ou par parties, MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

Étude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément.

A VENDRE UNE JOLIE MAISON

Avec Jardin Située aux Rosiers, occupée par le pharmacien. S'adresser au notaire. (565)

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

L'HOTEL DE FRANCE

Situé à Montreuil-Bellay, rue Nationale, dans le centre de la ville. Cet hôtel, parfaitement achalandé, comprend : salon, salle à manger, une grande salle, plusieurs chambres à coucher au premier étage, vaste cour et écuries. Revenu annuel, 1,400 francs. Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. et M^{me} DURAND, propriétaires de l'hôtel, soit audit M^e HACAULT, notaire.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par suite de saisie-exécution Le dimanche 28 juin 1885, à une heure après midi, A Saumur, rue Nationale, au domicile des époux Angignard, épiciers.

Il sera vendu :

Tables, glaces, étagères, chaises, buffet en noyer vernis, fourneau portatif, garde-robe et linge de corps, vaisselle, verrerie, montre en argent ; Comptoir en chêne, balances et bascule avec séries de poids, mesures en bois et en étain, échelle double et autres ustensiles ; Vin rouge et blanc en fûts, denrées et comestibles, consistant en : chocolat, café, huile d'olive, savon, thé, vermicelle, haricots et autres, et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (559)

A LOUER

PRÉSENTMENT Rue de la Petite-Bilange, APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise. S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE Rue Basse-Saint-Pierre. S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Poire.

A CÉDER DE SUITE

Pour changement de domicile UN MAGASIN Liqueur, gros et détail, comptoir. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE Pour cause de santé MAGASIN D'ÉPICERIE Graines et Poterie. Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères. Force deux chevaux vapeur. S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur : Vin rouge nouveau à 70 francs ; Vin rouge supérieur à 100 francs ; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs. Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner. Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

M. PERRY

Organiste Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession. S'adresser chez M^{me} GUILLET, lampiste, rue de la Tonnelie, 31.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme jardinier ou garde, la femme comme femme de basse-cour.

L'ÉTUDE de M^e VINCENT, huissier à Saumur, est transférée rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

OFFRE Afin de donner plus d'extension à une imprimerie ayant 85 ans d'existence et imprimant 2 journaux politiques, on offre à un typographe marié, muni de références de premier ordre : 1° une association ; 2° la direction relative de l'imprimerie (le cédant se réservant exclusivement la rédaction des journaux). Ecrire à M. BRÉTAGNE, Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR COUVERTURES EN ARDOISES Nouveau système perfectionné Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus. PRIX MODÉRÉS.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUESRIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

Fabrique de Chaudronnerie en tous genres

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DE LA MAISON

AUGUSTE BILLY

Rue Nationale, 21, SAUMUR

Grande spécialité d'Articles de chauffage de tous modèles et de toutes provenances. Choix considérable de Cuisinières en fonte, sortant de meilleures Fonderies, vendues à des prix modérés, défiant toute concurrence.

Grand assortiment d'Articles en fer battu étamé et émaillé, de toute sorte. Articles en cuivre pour pâtisseries, confiseurs, distillateurs. Réparations à bref délai de tous articles en cuivre, tôle, fer blanc et zinc.

Seul possesseur du grand FOURNEAU avec CENDRIER-TRIEUR à l'usage des restaurateurs, maîtres d'hôtel et maisons bourgeoises.

Grande et seule fabrication de la POMPE DE JARDIN en cuivre étamé et de tous accessoires s'y rattachant.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABREUVOIR. Toutes les Marchandises sortant de la maison Auguste BILLY étant de premier choix, sont vendues à garantie.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les GREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Baréges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques (Lire la Notice).

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JUI 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	81 32	81 20	Est	785	785	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	528	525
3 % amortissable.	83 50	83 40	Paris-Lyon-Méditerranée.	1246 25	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518 50	516 50	Est	375 25	375 25
3 % (nouveau)			Midi	1181 25	1185	— 1865, 4 %	521	520 75	Midi	385 75	386
4 1/2 %	105 70	105 65	Nord	1667 50	1660	— 1869, 3 %	407 50	410	Nord	390 75	390 75
4 1/2 % (nouveau)	110	110	Orléans	1342 50	1341 25	— 1871, 8 %	400	401	Orléans	385	385 50
Obligations du Trésor.	511	511	Ouest	850	850	— 1875, 4 %	512 25	512	Ouest	384 50	384 50
Banque de France	5195	5165	Compagnie parisienne du Gaz.	1550	1540	— 1876, 4 %	511 50	511 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	383	383
Société Générale	467 50		Canal de Suez.	2160	2152 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	525	525	Paris-Bourbonnais	383	385
Comptoir d'escompte	987 50	987 50	C. gén. Transatlantique.	490	487 50	Obligations communales 1879.	451	450	Paris-Bourbonnais	383	385
Crédit Lyonnais		535				Obligat. foncières 1879 3 %	449 25	449	Canal de Suez	572 50	574
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1357 50				Obligat. foncières 1883 3 %	367	363			
Crédit mobilier	210	237 50									